

La performance des entreprises : comment la mettre en évidence ?

La norme IAS 1 révisée a introduit de nouvelles notions au sein du compte de résultat afin de mieux appréhender la performance des entreprises.



Par Xavier Paper, associé,
Paper Audit & Conseil

L'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) et les organismes nationaux de normalisation de huit pays, dont la France par l'intermédiaire de l'Autorité des normes comptables, ont publié, le 25 mars 2009, un document de discussion qui explore et encourage le débat sur la mesure de la performance économique des entreprises. Des commentaires sont attendus jusqu'au 31 décembre 2009.

Le document pose un certain nombre de questions fondamentales sur la notion de performance, sur l'importance du résultat net au sein du compte de résultat et sur le rôle, dans la présentation de la performance des entreprises, du reclassement au sein du résultat net des éléments initialement imputés sur les capitaux propres. Les réflexions formulées par l'EFRAG sont d'autant plus intéressantes qu'elles surviennent quelques mois après l'approbation, par l'Union européenne, de la norme IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers. Cette norme requiert, entre autres éléments, l'établissement d'un état du résultat global où figurent, d'une part les composantes habituelles du compte de résultat, d'autre part les gains et pertes directement imputés sur les capitaux propres.

Selon les normes IFRS, tous les éléments de produit et de charge d'un exercice sont reconnus dans le compte de résultat, à l'exception des éléments directement imputés sur les capitaux propres en application d'une norme ou d'une interprétation. Cela concerne principalement les écarts actuariels sur régimes à prestations définies ou les réévaluations d'éléments d'actif et de passif (immobilisations, instruments dérivés de couverture, actifs financiers disponibles à la vente, etc.). Cette évolution de la présentation des états financiers apparaît d'autant plus naturelle que l'évaluation d'actifs et de passifs en valeur actuelle, ainsi que leur imputation directe sur les capitaux propres, sont liées à l'introduction de la juste valeur. Cependant, il n'est pas certain que l'établissement d'un état du résultat global améliore l'information financière et dispense son utilisateur d'un effort d'analyse complémentaire.

1. Etat du résultat global

On peut regretter que les raisonnements sous-tendant la comptabilisation des gains et des pertes directement en capi-

taux propres reposent sur des considérations fort diverses : réticence à inclure dans le résultat net des gains ou des pertes non réalisés, incertitudes des mesures, volatilité des variations de valeurs, importance des montants en jeu au regard des autres éléments du résultat... Cette hétérogénéité nuit à la compréhension de la performance des entreprises et nécessite de se reporter au rapport de gestion ou aux normes elles-mêmes, afin d'appréhender les fondements et les conséquences de certaines écritures comptables. En outre, l'état du résultat global regroupe des éléments dont l'évaluation relève de méthodes hétérogènes ; ainsi, aucune distinction n'est faite entre les évaluations en coût historique et celles en juste valeur. De même, les fondements théoriques du reclassement en résultat des gains et des pertes ayant initialement donné lieu à une imputation directe sur les capitaux propres n'apparaissent pas clairement.

2. Incidence des reclassements en résultat sur la mesure de la performance

Les normes IFRS précisent dans quelles conditions les montants antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global doivent ensuite donner lieu à un reclassement au sein du résultat net ; sous cet aspect, les normes IFRS ne prévoient pas de reclassement systématique ni symétrique de ces éléments dans le résultat net et se différencient, ainsi, des normes américaines (reclassement obligatoire de tous les éléments compris dans la catégorie Other comprehensive income) et des normes anglaises (reclassement interdit).

Les reclassements précités apportent la démonstration que l'approche par la juste valeur, introduite par les normes IFRS, aboutit à confronter deux approches de la performance : une approche par la valeur, parfois fondée sur des évaluations subjectives des préparateurs des états financiers, et une approche par les prix, résultant de la confrontation des différentes perceptions des acteurs du marché. L'état du résultat global a principalement pour objet de permettre la synthèse de ces deux approches. Pour cette raison, les informations complémentaires exigées par la norme IAS 1 révisée, au titre de certains gains et pertes latents, relèvent davantage d'une évolution liée à l'introduction de l'approche par la juste valeur que d'une révolution conceptuelle sous-tendant la mesure de la performance. ■